

ENSEIGNEMENTS INTERNATIONAUX DE LANGUES ETRANGERES (EILE)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

direction générale
de l'enseignement
scolaire



DSDEN de la Côte d'Or
2G, rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex
tél : 03.45.62.75.00

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A RETOURNER A L'ÉCOLE AVANT LE 08/06/2020

Nom de l'école :

Commune de l'école :

PARTIE A REMPLIR PAR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ÉLÈVE

Madame/Monsieur :

demande(nt) que l'élève (prénom/NOM) :

Si votre enfant souhaite suivre pendant l'année scolaire 2020-2021 un « enseignement international de langue étrangère » (EILE), merci de cocher ci-dessous la langue choisie :

<input type="checkbox"/> ARABE (pas d'indication de pays)	<input type="checkbox"/> ITALIEN	<input type="checkbox"/> PORTUGAIS	<input type="checkbox"/> TURC
---	---	---	--------------------------------------

↳ Informations pour les nouvelles inscriptions (n'a pas suivi de cours d'ELCO ou EILE en 2019/2020) :

- Le cours d'EILE est proposé **du CE1 au CM2**
- **Une seule langue** peut être demandée
- Durée : **1h30 chaque semaine**
- Toute demande d'inscription au cours d'EILE implique la présence de l'élève **pour la totalité de l'année scolaire** et le respect des horaires.

IMPORTANT - le(s) représentant(s) légal/légaux déclare(nt) avoir pris connaissance que :

- Ce formulaire recense les demandes d'inscription dans un cours facultatif d'EILE. L'ouverture effective du cours à la rentrée scolaire n'est pas automatique. Elle dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays partenaire de mettre un enseignant à disposition.
- Pour 2020-2021, en dehors du Portugal et de la Tunisie qui sont déjà en EILE, la mise en place des cours est subordonnée à la signature, avant la rentrée 2020, d'un accord bilatéral avec les 4 autres pays partenaires (cf. courrier d'information aux parents joint).
- Toute demande d'inscription impliquera le respect des horaires et de la présence de l'élève au cours EILE pour la totalité de l'année scolaire. La durée du cours EILE, proposé du CE1 au CM2, est d'1h30 hebdomadaire.
- Les cours peuvent regrouper des élèves venant de différentes écoles. Les cours peuvent donc avoir lieu dans une école différente de celle de votre enfant.
- Les inscriptions sont faites uniquement par ce formulaire de l'éducation nationale, complété et signé par le(s) représentant(s) légal/légaux de l'élève. La seule indication orale donnée à un enseignant EILE ne vaut pas inscription de l'élève.

A le / /20

Signature(s) du/des représentant(s) légal/légaux de l'élève :

Si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer ce document pour le signer puis de le scanner pour envoi à l'école de votre enfant, vous pouvez indiquer la mention « signé monsieur et/ou madame NOM et Prénom »